

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

## Chronique Politique.

Six listes principales étaient en présence, pour les élections de Paris :

- 1<sup>o</sup> La liste de l'Union parisienne ;
- 2<sup>o</sup> La liste de la Ligue pour la défense des droits des intérêts de Paris ;
- 3<sup>o</sup> La liste de l'Union républicaine de la presse ;
- 4<sup>o</sup> La liste du Comité général de la rue Turbigo ;
- 5<sup>o</sup> La liste de l'Union républicaine des droits de Paris ;
- 6<sup>o</sup> La liste radicale dite de l'Internationale.

Il nous avait paru étonnant que le comité républicain de la rue Turbigo n'eût pas admis sur sa liste le nom de M. Gambetta.

Nous avons aujourd'hui le mot de l'énigme.

La liste du comité était arrêtée quand M. Gambetta, après les tergiversations que l'on connaît, a décidé enfin à poser sa candidature.

C'est M. Allain-Targé, ex-préfet de la Gironde, candidat porté par la rue Turbigo, qui, tout triomphant, apporta au comité la bonne nouvelle de l'acceptation de son ami.

« Il est un peu tard, lui fut-il répondu ; pourquoi attend-il que notre liste soit faite pour venir au dernier moment, avec son nom, jeter la division parmi nous ? Qu'il dise ce qu'il veut, la liste. »

M. Allain-Targé écrivit aussitôt à Gambetta, et répondit simplement : *Qu'il avait notifié intentions et qu'il n'avait rien à ajouter.*

Devant ces paroles du nouveau Louis XIV, le comité rompit brusquement les négociations et déclara qu'il ne porterait décidément pas M. Gambetta.

De son côté, M. Allain-Targé, froissé, exigea que son nom fût également retiré.

Et voilà pourquoi MM. Gambetta et Allain-Targé ne figurent pas sur la liste du comité de la rue Turbigo.

La commission chargée d'arrêter les clauses préliminaires du traité de paix entre la Prusse et la France n'a point encore terminé ses travaux.

Elle est en ce moment à Francfort où elle s'occupe de déterminer exactement les nouvelles frontières de l'empire d'Allemagne ; c'est le seul point encore en litige.

Les discussions à ce sujet sont délicates et laborieuses ; on ne pense pas que la conférence puisse terminer ses travaux avant deux mois.

Un mande de Breslau (Prusse), le 28 juin : Depuis plusieurs jours, Kœnigshutte a vu éclater des troubles parmi la classe ouvrière.

On a détruit l'habitation du directeur des mines et la prison de la ville. On a tenté de piller principalement les juifs.

Le soir, il est arrivé des uhlans qui ont fait occuper la place ; il y a eu 7 individus tués et 20 blessés ; 60 personnes ont été arrêtées.

Le premier président de la province est arrivé et le siège a été proclamé.

Le Moniteur de l'empire, dit un télégramme de Berlin, du 20 juin, publie une amnistie impériale accordée à tous les habitants de l'Alsace et de la Lorraine qui ont été condamnés pour des actions politiques ou militaires.

## LES INCENDIÉS.

La guerre avec la Prusse avait légué au gouvernement des questions bien difficiles à résoudre : comment satisfaire à contenter tout le monde :

La question des échéances,

La question des loyers.

La question des échéances, grâce à la prolongation que la Chambre votera sûrement demain, grâce surtout à la reprise des affaires, reprise activée par la réussite de l'emprunt et par l'emploi forcé dans le commerce de la masse énorme de capitaux (3 milliards) refusés par le ministre des finances, la question des échéances est à peu près réglée, et le gouvernement n'a plus à s'en préoccuper.

Celle des loyers n'est pas aussi avancée, et malgré de nombreux arrangements faits de gré à gré par les propriétaires et les locataires, la masse d'affaires à juger par les commissions est telle, qu'il faudra faire la loi et la rendre égale pour tous. Nous avons démontré dernièrement que les propriétaires des quartiers riches seuls, sont sûrs de ne rien perdre.

La Commune ne s'est point contentée d'aggraver les embarras créés par la guerre de 1870-1871, elle en a fait naître un nouveau, la question des incendies.

Qui payera les maisons et les usines brûlées par les pétroleurs ?

Les compagnies d'assurances, armées de l'article de leurs polices qui les garantit contre tout sinistre résultant de faits de guerre ou d'insurrection, refusent même d'écouter, et les tribunaux, devant un contrat accepté par les deux parties, n'acceptent pas l'ouverture d'une action contre les compagnies.

Les tribunaux refusent également de laisser actionner l'Etat, qui devrait pourtant être responsable, la loi faisant une exception en faveur de la commune de Paris, à cause de sa situation de capitale.

Reste la ville de Paris !

Contre le préfet de la Seine, les assignations sont acceptées, et la nomination d'un expert chargé de constater les dégâts ne fait aucune difficulté ; mais après ?

Déjà, en 1848, la question a été jugée.

Le propriétaire de la Belle-Jardinière, dont les magasins avaient été détruits par les canons des soldats de l'ordre, perdit devant toutes les juridictions le procès en réparation qu'il avait intenté à la préfecture de la Seine.

Il est vrai qu'une fois la question de principe jugée, un arrangement amiable intervint, et les pertes furent réparées.

En sera-t-il de même aujourd'hui ?

M. Thiers, dernièrement à la tribune de l'Assemblée nationale, a parlé de l'injustice qu'il y aurait à ne pas dédommager les propriétaires d'immeubles sacrifiés à la nécessité de l'attaque de Paris ; mais il n'a pas dit un mot des immeubles brûlés par les Erostrates de la Commune.

Si nous sommes bien informés, le gouvernement aurait l'intention de faire une distinction entre les victimes du Mont-Valérien et celles de la Commune.

Les premières seraient intégralement dédommagées.

On laisserait plaider les secondes, et le gouvernement attendrait le résultat des procès, sauf à intervenir à l'amiable si les tribunaux lui donnent raison, et à indemniser partiellement des pertes subies.

Si le gouvernement suit cette voie, de grandes difficultés surgiront.

Belleville, par exemple, a été bombardé par les insurgés et par les canons que le maréchal MacMahon avait fait installer à Montmartre.

Comment pourra-t-on distinguer quelles sont les bombes qui ont mis le feu à telle usine que nous pourrions citer ?

Le gouvernement n'a qu'une décision à prendre. Réparer tous les dommages causés soit par les

canons de l'armée, soit par les obus ou les torchettes de la Commune.

Ce n'est pas quand la France va payer cinq milliards à la Prusse, qu'elle doit regarder à quelques millions de plus ou de moins pour sauver des compatriotes de la ruine.

Une lettre de Metz donne les plus tristes détails sur la situation de cette malheureuse ville française, épave laissée aux Prussiens.

Il est fait grand bruit d'un attentat commis par l'un de nos compatriotes sur un officier ennemi : les mesures les plus rigoureuses ont été prises par l'autorité allemande ; les cafés et les cercles sont l'objet d'une véritable persécution.

Or, le prétendu attentat n'est qu'un acte de justice patriotique accompli dans des circonstances que tout cœur français jugera dans un sens équitable.

C'était à l'un des principaux cafés ; un officier prussien, légèrement ivre, insultait à voix haute la France et ses défenseurs.

Un mot fut prononcé qui mit le comble à la mesure :

« C'est un peuple de faquins ! » dit l'Allemand.

Un honorable négociant de Nancy, M. D..., se leva et pria poliment l'étranger de respecter les vaincus.

L'officier, plus insolent que jamais, répéta plusieurs fois le mot : faquin.

Une querelle générale s'ensuivit. L'officier prussien menaça le groupe français de son revolver. Un coup de canne sur la tête l'étendit à terre, le crâne brisé.

Violences regrettables, soit. Mais d'où venait la provocation ?

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Faits Divers.

Le 3<sup>e</sup> conseil de guerre entre décidément en fonctions aujourd'hui mardi.

Ce n'est pas par Rochefort que commencera la série des jugements, bien que le texte de l'acte d'accusation ait été remis samedi au rédacteur du *Mot d'ordre*.

On nous affirme que toute qualification de délit de presse est complètement écartée dans cet acte, et que Rochefort est accusé de crimes de droit commun.

On ne pense pas que le procès de chacun des accusés puisse durer plus d'un jour.

Avant Rochefort seront jugés Assi, Rossel et Régère père et fils.

Samedi soir, M. Charles Floquet a été rendu à la liberté, après vingt-six jours de détention.

Il a immédiatement pris le chemin de fer de Lyon et doit être aujourd'hui en Suisse.

M. Floquet voyageait en coupé avec toute sa famille.

— Les troupes ont commencé à quitter Paris, pour aller prendre leurs cantonnements au-delà de la Loire, conformément aux stipulations du traité de paix de Francfort.

— Décidément, le succès de l'emprunt fait perdre la tête à M. de Bismarck et aux Allemands.

L'ordre vient d'être envoyé à la garnison prussienne de Saint-Denis d'armer les forts et de les tenir en état.

Questionné à ce propos par un habitant, l'officier prussien chargé de surveiller l'armement, lui aurait dit :

« Il le faut bien, puisqu'il paraît que vous voulez nous refaire la guerre.

— Pas encore, répondit laconiquement l'habitant. »

— On assure que l'opinion des jurisconsultes du conseil d'Etat et de la cour de cassation, touchant les incendies de la capitale, est que les compagnies d'assurances ne doivent pas être rendues responsables de ces désastres, qui rentrent dans la catégorie des cas de force majeure, et qu'il convient, par conséquent, de les faire supporter à la Ville de Paris, en vertu de la loi du 11 vendémiaire an IV, disant que les communes sont responsables des désastres et incendies par voie de sédition.

— Nous avons omis de dire, en parlant du voyage *incognito* du comte de Paris à Versailles, que le hasard avait réuni dans le même compartiment que lui MM. Brisson, Edmond Adam et Peyrat.

Pendant quelque temps M. Brisson examina son compagnon de route, qui causait à voix basse avec M. de Lasteyrie.

« Avez-vous déjà vu les photographies du comte de Paris ? dit enfin M. Brisson à M. Peyrat. Voici un monsieur qui lui ressemble étonnamment.

« Mais c'est lui-même ! répondit M. Peyrat.

« Et il se présente à vous, messieurs, dit le comte de Paris, en saluant. »

La conversation s'engagea alors entre le petit-fils de Louis-Philippe et les députés républicains.

Il faut croire que ces derniers furent enchantés des sentiments démocratiques du prince, car ils s'accordent à dire, en racontant l'aventure :

« C'est dommage qu'il soit né sur le trône, il aurait peut-être siégé à côté de nous. »

— Les journaux militaires allemands donnent un aperçu soigneusement établi des pertes de l'armée allemande du Nord, en officiers et personnes de la ligne et de la landwehr, ayant rang d'officiers, restés devant l'ennemi par suite de blessures et autres maladies, du 1<sup>er</sup> août 1870 au 1<sup>er</sup> avril 1871. Ainsi, dans l'espace de 8 mois, la perte totale est de 1,856 personnes, dont 1,513 pour l'infanterie, les chasseurs et les tirailleurs, 122 pour la cavalerie, 111 pour l'artillerie et le train, 18 pour le génie, et 62 officiers sans troupes. Quant aux grades, il est mort 11 généraux, 24 colonels, 19 lieutenants-colonels, 77 majors, 277 capitaines, 1,082 lieutenants en premier et en second, 198 vice-feldwebel, 163 officiers-aspirants de la ligne, 3 aumôniers, 25 médecins, 7 employés militaires. Le nombre des officiers de la landwehr compris dans les chiffres ci-dessus est de 53.

La bataille la plus sanglante a été celle de Gravelotte (18 août), où 38 régiments d'infanterie perdirent 204 officiers, ainsi en moyenne 8 par régiment. La perte relativement la plus forte (10 officiers morts par régiment, c'est-à-dire 222 officiers sur 21 régiments engagés), a été subie à Vionville (16 août). Immédiatement après Gravelotte vint Wœrth ; puis suivit avec une moyenne de 7 officiers par régiment les journées de Saarbrück, le 6, et devant Metz le 14 août. La bataille la moins meurtrière, surtout en proportion du plus grand résultat, fut Sedan.

— Un relevé qui est plein d'un douloureux intérêt pour nous est le relevé des trophées de l'armée confédérée dans la campagne de France :

Il a été capturé pendant la campagne 50 aigles et 20 drapeaux. A Wœrth, 2 aigles, à Sedan, 1 aigle et 2 drapeaux, à Toul, 1 aigle, à Metz, 53 aigles et drapeaux, à Dreux, 1 drapeau, à Epuisy, 1 drapeau, devant le Mans, 2, à Rocroy, 1, à Amiens, 2, à Longpré, 5, à Moulineux, 3, à Dantoutin, 1, à Villersexel, 2 aigles, à Langres, 1 drapeau, autour de Pontarlier, 3, près de Belfort, 2.

Quant aux canons capturés, leur nombre s'élève à 5,817 de tous les calibres.

A Sedan il en a été pris 480; à Toul, 197; à Strasbourg, 1,670; à Metz, 541; à Thionville, 200; à Longwy, 200; à Paris, 1,959.

Il a été capturé de plus 171 mitrailleuses.

Le chiffre des prisonniers, 445,767.

Aux célèbres batailles de Vionville et de Gravelotte, il n'a été fait respectivement que 2,036 et 3,000 prisonniers; pas un canon n'a été pris.

A Strasbourg, 17,000 prisonniers; à Metz, 175,000; au Mans, 25,000; à Pontarlier, 15,000; à la capitulation de Sedan, 84,435; à la bataille près Sedan, 25,600; à Orléans, et à Saint Quentin, chaque fois, 10,000. Ce sont là les journées où il en a été fait le plus.

— On lit dans le *Bien public* :

« On a parlé de la présence de plusieurs notabilités bonapartistes aux dîners ou aux soirées de la princesse Mathilde, qui a repris ses réceptions officielles au château de St-Gratien.

« Un détail assez piquant qu'on a omis de signaler, c'est la présence d'officiers prussiens à ces réceptions.

« Et non-seulement la cousine de l'homme de Sedan ne manque point d'inviter les officiers allemands, mais c'est la musique des régiments prussiens qui vient charmer les oreilles des convives de la princesse. »

— On lit dans le *Courrier de la Vienne* :

L'empereur et l'impératrice du Brésil, venant de Lisbonne et se rendant à Versailles et à Paris, ont traversé la gare de Poitiers.

L'empereur don Pedro voyage incognito, sous le nom de comte d'Alcantara. Il est accompagné d'une suite nombreuse, moitié civile et moitié militaire, qui se propose d'étudier avec lui les principaux pays de l'Europe.

L'empereur est de haute stature, d'une figure noble, ouverte et sympathique. Il porte en éventail sa barbe grisonnante.

Il n'a pas de fils, et sa fille aînée, l'héritière du trône, est mariée, comme on sait, à Gaston d'Orléans, comte d'Eu, fils du prince de Joinville.

Après avoir visité Paris, l'empereur du Brésil doit se rendre en Angleterre, puis en Allemagne et en Italie, d'où il regagnera le Portugal et ensuite le Nouveau-Monde.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La souscription du département de Maine-et-Loire à l'emprunt de 2 milliards atteint le chiffre de 14,015,182 fr. 50 c.

Les rentes souscrites (moins les chiffres non contrôlés de quelques perceptions des arrondissements de Cholet et de Saumur) s'élèvent à 849,404 f., représentant un capital de 14,015,182 f. 50 c.

Sommes actuellement versées :	
Capital de garantie,	3,038,572 f. »
Anticipation,	2,138,097 52
Total versé,	4,176,669 52

On s'est demandé s'il serait tenu compte des souscriptions à l'emprunt, reçues le 27, dans les perceptions rurales, quoique ces souscriptions n'aient pu être enregistrées dans les trésoreries générales qu'à une date ultérieure. On assure que M. le ministre des finances, consulté à ce sujet, s'est prononcé pour l'affirmative.

Le journal le *Monde* apprécie en ces termes la candidature de Mgr Freppel :

« Entre tous les noms qui composent la liste de l'*Union parisienne*, il en est un sur lequel nous appelons tout spécialement l'attention de nos amis : c'est celui de Mgr Freppel, ancien professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne et aujourd'hui évêque d'Angers. Après tant d'églises profanées, tant de prêtres massacrés, Paris devait une réparation solennelle au clergé, à l'épiscopat. Une souveraine convenance exigeait qu'après quatre archevêques assassinés, il donnât enfin à un évêque un témoignage éclatant de son respect et de sa confiance. Mgr Freppel a été choisi. Il y avait tous les droits. Par sa naissance, il appartient à l'Alsace, cette France momentanément exilée que nous devons, par tous les moyens, consoler de sa douleur. Par les débuts de sa vie sacerdotale, Mgr Freppel appartient à Paris. Il a essayé à Sainte-Geneviève son éloquence naissante et déjà pleine de promesses, puis est venu à la Sorbonne professer cet art de la chaire qu'il avait si brillamment illustrée.

« Devenu évêque, il sut concilier les devoirs de ses fonctions avec les sentiments de son cœur profondément dévoué à la patrie.

« Tels sont les titres de Mgr Freppel à la confiance des électeurs. Dans le sein de la Chambre doivent être débattues de graves questions qui intéressent profondément la conscience et les intérêts des catholiques : Mgr Freppel y portera la puissance de sa parole, la solidité de sa doctrine, et ses adversaires même l'écouteront avec fruit. C'est bien le moins qu'on ne décide rien des intérêts de la religion sans l'avoir entendu. Aussi, dans l'*Union parisienne*, quand le nom de Mgr

Freppel a été discuté, tous les journaux, même ceux qui ne partagent pas ses croyances, se sont inclinés avec une loyauté et un esprit de tolérance qui les honore et dont nous les remercions, et le nom de Mgr Freppel est sorti de l'urne avec l'unanimité des suffrages. Nous y voyons un présage de bon augure pour le scrutin de dimanche prochain. »

Vendredi dernier, vers quatre heures du soir, le sieur Pierre Robin, charretier, conduisait une charrette chargée de Tuffeaux; dans la traverse du bourg des Deux-Sœurs, la charge portait plus en arrière que sur le devant, et Robin voulut monter sur les pierres pour rétablir l'équilibre.

On ne sait comment le pied lui glissa : le malheureux tomba entre la roue et le chariot de la voiture, où il a été horriblement mutilé; relevé sans connaissance, par les sieurs Deniau, cantonnier, et Belon, il a été conduit chez les religieuses des Deux-Sœurs, où il a expiré bientôt, sans avoir repris connaissance.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation de dimanche a été ce qu'elle promettait, c'est-à-dire des plus intéressantes et des plus récréatives. La soirée a commencé par la *Maison sans enfants*, incomparablement jouée par M. Malard, qui a déployé un véritable talent de comique, et M<sup>me</sup> Malard hié, dont la diction très-pure et le jeu fin la placent au rang des bons artistes.

Nous avons pu voir aussi dans cette pièce les débuts de M<sup>lle</sup> Rachel, âgée de 3 ans, qui a commencé pour nous les enchantements que son père, M. Cazeneuve, a continués pendant toute la soirée. Nous ne passerons pas sous silence M<sup>lle</sup> Passy et M. Véret, qui se sont parfaitement acquittés de leurs rôles.

MM. Albert, Véret, Charles et M<sup>lle</sup> Albert ont lestement enlevé le vaudeville final, et nous ne pouvons que les féliciter.

Après ces deux pièces, M. Cazeneuve, un digne élève du fameux Bosco, nous a tenus toute la soirée sous le charme de ses expériences de prestidigitation.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'arriver à une plus grande dextérité et de pousser plus loin le talent de la carte forcée. La salle tout entière est restée ébahie devant certains tours, et les applaudissements prolongés ont prouvé à l'artiste combien son talent était apprécié. Mais ce qui a excité le plus vivement l'attention des spectateurs, ce sont les études d'histoire et de mnémotechnie.

Dans la seconde partie, sans contredit la plus intéressante, M. Cazeneuve nous a mis sous les yeux toutes les phases les plus curieuses du magnétisme. M<sup>me</sup> Alice a exécuté tous les ordres du maître avec une docilité et une sûreté surprenantes. La scène de catalepsie a causé un frémissement dans toute la salle, qui s'est traduit bientôt en une salve d'applaudissements, et a été suivi du rappel des artistes.

Nous complimentons M. Cazeneuve sur son talent merveilleux et nous regrettons vivement qu'il

ne veuille pas cueillir une nouvelle moisson de braves dans une seconde représentation. J. B.

Pour chronique locale et faits divers : P. Godet.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 3 juillet, 1 h. 45 soir. — Les résultats partiels connus donnent l'assurance que 80 ou 90 élus sur 114 appartiennent au parti républicain modéré, appuyant la politique de M. Thiers.

Sont élus : Gambetta, Laurier, Magne, Soubeyran, Testelin, Duvergier de Hauranne, les généraux Faidherbe, Denfert et de Cissey.

Dans la Charente-Inférieure, M. Rouher a échoué.

C'est au Petit-Luxembourg qu'est installé le bureau central où il est procédé au dépouillement général du scrutin au fur et à mesure de l'envoi par les sections, des résultats connus. Ce travail s'opère très-lentement, une grande partie des sections, notamment Belleville, n'ayant pu, même à prix d'argent, trouver des scrutateurs. Tout porte donc à croire qu'on ne pourra avoir le résultat définitif avant demain, dans le courant de la journée.

A quatre heures, on connaissait à la préfecture de la Seine, où sont centralisés les renseignements, les résultats de 169 sections sur 538. Voici les candidats qui ont eu le plus de suffrages :

Wolowski,	65,053
André,	61,003
Corbon,	43,481
Flavigny,	42,362
Gambetta,	42,235
Scheurer-Kestner,	40,695
Freppel,	39,625

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME,

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de Banque et de Bourse au comptant et à terme. Reports et avances sur titres (même titres conservés).

Escompte et paiement de tous coupons échus et à échoir, jusqu'à fin septembre prochain. Emprunts français et étrangers : italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, tabacs, foncier, marqués, Suez, chemins de fer romains, etc., etc.

Renseignements sur toutes valeurs, couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration,

J. RANDOING,

officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme.

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

### GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. et M<sup>me</sup> Vogler.

Les dimanches 2 et 16 juillet 1871, à une heure de l'après-midi.

Il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé, à la ferme de l'Isle-d'Asnières, commune de Méron, à la vente publique aux enchères de divers meubles et objets mobiliers dépendant des successions de M. et M<sup>me</sup> VOGLER.

Il sera vendu :

Lits garnis, en acajou, en noyer et en fer, tables, tables de nuit, tables de toilette, tables à ouvrage, tables de jeu, commode, bureau, fauteuils, chaises garnies et autres, glaces, pendules, fourneau en fonte, batterie de cuisine, lampes, vaisselle, service de table et garniture de cheminée; — draps, serviettes, nappes, garde-robe, armoire; — deux belles charrettes, quatre tombereaux, trois camions à quatre roues, une machine à battre et à vanner, un râteau à cheval, deux coupe-racines, un tartare, un moulin cribleur, un hache-paille, quatre herses, six versoirs, dont l'un système anglais, un moulin à vanner, une faucheuse système Wood, trois rouleaux en bois, deux rouleaux en fonte; un harnais double de voiture, deux sellettes, deux reculements, un cabriolet, huit paires de traits, quatorze colliers de chevaux; un cylindre en cuivre, un soufflet de forge, une pompe d'arrosage, une enclume, plusieurs prolon-

ges; une grande quantité d'instruments aratoires et d'outils;

Plusieurs chaudières en fonte, une baignoire, un bain de siège, trois dragues, planches à bouteilles, bouteilles vides, trois avant-trains, plusieurs garde-mangers, fer brut, fûts, pots, grains, bois de chauffage; neuf chevaux et juments, trois poulains, vingt-deux vaches, génisses, veaux et bœufs, et grande quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

NOTA. — L'Isle-d'Asnières est située près le village de Douvy, commune d'Epieds, auquel on arrive par la route de Saumur à la Motte-Bourbon. (127)

Etude de M<sup>e</sup> LEMOINE, notaire aux Rosiers, successeur de M<sup>e</sup> PÉRON.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 9 juillet 1871 et jours suivants, à midi, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> LEMOINE, notaire aux Rosiers, procédé, dans une maison sise au bourg des Rosiers, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de la succession de M. Edouard Gouin.

On vendra :

Literie, armoires, tables, chaises, vaisselle, poterie, mercerie, quinze pains de résine, linge, garde-robe et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0. (144)

### A VENDRE OU A LOUER

Une maison, située au Pont-Fouchard, avec beau jardin. S'adresser à M<sup>lle</sup> Tassé, rue du Pavillon.

Etude de M<sup>e</sup> SANZAY, notaire à Brézé.

### A AFFERMER

Pour entrer en jouissance après l'entèvement de la récolte de 1871,

### LA BELLE FERME

DE

### L'ISLE D'ASNIÈRES

Sise commune de Méron, et par extension sur celle d'Epieds (Maine-et-Loire).

Cette ferme comprend de vastes bâtiments d'exploitation, parfaitement installés, et 60 hectares de terres labourables et prés.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. SILVY, directeur liquidateur de la Caisse hypothécaire à Paris, soit audit M<sup>e</sup> SANZAY, notaire. (124)

### A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale n° 1 (ancienne maison Duvau-Girard), composée de deux chambres au rez-de-chaussée, quatre chambres au 1<sup>er</sup> étage, mansarde au-dessus; cour, remise, écurie, deux grandes caves pouvant contenir environ 300 pièces de vin. L'une d'elles pourrait servir d'atelier.

S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

### A LOUER

PRÉSENTMENT,

### BEL APPARTEMENT

AU PREMIER,

Rue Royale, maison Raguideau.

S'adresser à M. BARBIN.

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, occupée autrefois par M. Retiveau, boulanger.

Avec la maison on cédera, si on le désire, tout le matériel de la boulangerie.

S'adresser à M. Frédéric LEHOUX.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait. S'adresser au bureau du journal.

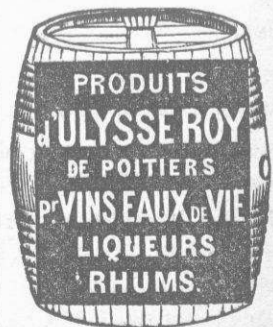
## FLANELLE DE SANTÉ HYGIÉNIQUE.

Cette flanelle, par la préparation que subit la laine avant le tissage, conserve, après le lavage, et jusqu'à ce qu'elle soit complètement usée, toutes ses qualités hygiéniques. Elle a de plus l'avantage de ne jamais se rétrécir.

Très-bonne qualité..... 2 f. 50  
Qualité extra..... 3 »  
— supérieure..... 3 50

Seul dépôt à Saumur, à la Ville de Paris, place Saint-Pierre. Seul dépôt à Angers, au Palais des Marchands, rue Baudrière, 63.

Saumur, P. GODET, imprimeur.



RIE L L A N T,  
Boulevard de la République, 102, Saumur.